



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 12 DECEMBRE - N° 293 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 13 février 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO	X	
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND	X	
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE	39	
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)	X	
Coraline MONTARIOL		Alban DURAND
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		Aude BRETAGNOLLE
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP	X	
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATOSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Michaël **DELAFOSSÉ**

(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**

(Conseil Régional LR-MP)

Eric **JALLAS**

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie - LR)

Christelle **JOURNET**

(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Chantal **MARION**

(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jacques DIETRICH
X	
	Philippe MUNCH
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

	Jean-Sébastien FILHOL
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 39 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Adam-Ahmed ALI
Isabelle TOURNIER

- Directeurs Département d'enseignement

Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Jorge RAMIREZ-ALFONSIN (Mathématiques)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

- Chefs de service

Béatrice GOUJON ((Responsable administrative adjointe)
Béatrice BOYER (Communication)
Nina FASQUEL (Contrôleur de gestion)
Corinne FERNANDEZ (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables

Geneviève DEGOLS (Licences)
Bernard GODELLE (Masters)
Frédéric LEMOIGNO (LMD5)
Bertrand PLEZ (Masters)

- Chargés de mission

Teddy BAYLET (Etudiants)
Aude BRETAGNOLLE (Etudiants)

- Secrétaires de séance

Béatrice GOUJON (Responsable Administrative Adjointe)
Isabelle REY (Assistante de Direction)

Le **mercredi 12 décembre 2018**, à 9 heures 10, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 30 novembre 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **Mme GOUJON** sur le quorum.

Mme GOUJON précise que celui-ci est actuellement atteint.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

*1- Introduction du Directeur,
2- Budget 2019 des Départements,
3- Modification du règlement des examens de l'année universitaire 2018-2019,
4- Référentiel Équivalence Horaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences,
5- Points divers.*

M. HOFFMANN indique que les questions diverses seront abordées en fin de séance.

1. Introduction du Directeur

a. Modification des membres du conseil de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN informe l'assemblée que **M. ALI** et **M. MARIN** ont déposé leur demande de démission au Conseil, comme cela avait été convenu lors de leur nomination en tant que Directeurs Adjointes. Ils sont remplacés par **Mme HURTREZ** et **M. PLEZ**.

M. HOFFMANN souhaite la bienvenue à **Mme HURTREZ** et **M. PLEZ** au sein de cette instance.

b. Département d'enseignement EEA

M. HOFFMANN indique que des élections ont eu lieu le 4 décembre dernier au sein du Département d'enseignement EEA. **Mme GALL-BORRUT** a été nommée Directrice du Département et remplacera **M. DESPAUX** à compter du 4 janvier 2019.

M. HOFFMANN remercie **M. DESPAUX** pour son investissement au sein du Département EEA ainsi qu'à la Faculté des Sciences et souhaite la bienvenue à **Mme GALL-BORRUT** à la Direction de la Faculté des Sciences.

c. Motions

M. HOFFMANN note que les membres élus et les représentants des étudiants. « *Les Z'élus* » ont déposé une motion. Celle-ci fait part de leur avis concernant l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union Européenne.

M. HOFFMANN donne la parole aux représentants étudiants.

Mme FRERE présente la motion transmise à la Direction de la Faculté des Sciences.

Montpellier, le 05 décembre 2018

*Les élu.e.s étudiant.e.s de la liste Z'élus Sciences, de la Faculté des Sciences de Montpellier
A destination du Conseil de composante de la Faculté des Sciences.*

Objet: Motion contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s, hors Union Européenne.

En France aujourd'hui, un.e étudiant.e, qu'il/elle soit français.e ou étranger.e, doit s'acquitter de 170€ pour accéder à une Licence, 243€ pour un Master, et 380€ pour un Doctorat¹. Une annonce faite par Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe, lors de la journée de la francophonie va à l'encontre de la politique d'accessibilité à l'enseignement supérieur pour tous les étudiant.e.s étranger.e.s.

Désormais, le prix à payer pour un.e étudiant.e n'appartenant pas à l'Espace économique Européen (EEE) serait de 2 770€ en Licence et de 3 770€ en Master et Doctorat² dès la rentrée universitaire 2019-2020.

Pour rappel, sur l'année 2018-2019 la Faculté de Sciences est riche d'étudiant.e.s issu.e.s de 112 nationalités différentes, ce qui représente 19,9% des effectifs de l'UFR. Parmi les nationalités les plus représentées, 63,79% proviennent de pays extérieurs à l'Union Européenne³, ces étudiant.e.s seront donc directement impacté.e.s par l'augmentation de ces frais d'inscription. Cette dernière n'est pas de nature à renforcer l'attractivité auprès des étudiant.e.s étranger.e.s, alors que la France est aujourd'hui le 4^e pays d'accueil des étudiant.e.s internationaux. De plus, par la suite, cette augmentation serait une porte ouverte à l'augmentation des frais pour tous les étudiant.e.s, étranger.e.s ou non.

Face à ces changements majeurs annoncés, les élu.e.s étudiant.e.s de la liste Z'élus se questionnent quant à l'équité d'accès à l'université aussi bien pour les étudiant.e.s français.e qu'étranger.e.s. Cette égalité, valeur première défendue par les étudiant.e.s, ne devrait pas se restreindre à l'Union Européenne. L'accès aux études doit être un droit valable pour tous. L'enseignement supérieur public doit rester un lieu d'accès aux connaissances, d'égalité, d'apprentissage, de diversité et d'épanouissement. Nous tâcherons d'en assurer l'accès et la diversité des parcours. La devise française n'est elle pas «Liberté, égalité, fraternité» ?

C'est pour cela que nous vous demandons, cher.e.s membres du Conseil de la Faculté des Sciences, d'agir ce-jour en votant en faveur de la présente motion, afin de montrer dès aujourd'hui notre opposition à l'augmentation des frais d'inscription pour nos futur.e.s étudiant.e.s étranger.e.s.

1 Source: Campus France

2 Source: Campus France

3 Source: Document officiel de la Faculté des Sciences, février 2018.

Concernant cette mise en place, **M. MANCHERON** observe que s'il y a une augmentation, cela donne de la valeur à l'inscription à la Faculté. Or si les parcours sont plus onéreux, cela est positif pour leur image.

M. BOUBY constate que pour la société, plus c'est cher, mieux c'est. Selon lui, « *c'est le cursus qui donne de la valeur à un diplôme de bon niveau, non l'argent !* »

Pour **M. BOUBY** l'université apporte un savoir, ce n'est pas l'argent qui va rendre un diplôme valorisant.

En tant qu'enseignant, **M. HOFFMANN** approuve cette motion. Néanmoins, les étudiants étrangers venant de pays hors UE se trouvent très souvent en difficulté financière. Il faut donc les accompagner dès leur arrivée en France.

Mme FICHARD-CARROLL confirme les propos de **M. HOFFMANN** : il est impossible de laisser des étudiants en difficulté.

M. ALI indique que la France est très mauvaise pour ce qui est de l'accueil des étudiants étrangers. Elle ne sait pas faire.

M. ALI prend l'exemple du Canada, où il a été amené à en accueillir. Le gouvernement a mis en place un dispositif d'accompagnement pour ces étudiants : les ambassades apportent une aide, des dégrèvements de frais sont mis en place. Tout cela est bien loin de ce que fait la France pour ces jeunes !

Mme LEREDDE acquiesce : il n'y a aucun accompagnement pour ces étudiants en France. Elle prend l'exemple d'un étudiant vietnamien qu'elle accueille et qui est en souffrance.

Mme LEREDDE est opposée à cette augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union Européenne.

M. HOFFMANN remarque que ces derniers devront payer plus mais aucune aide précise n'est prévue pour les accompagner.

M. BOUBY informe que des demandes d'accompagnement ont été déposées à la préfecture, auprès d'étudiants et de l'Université.

Pour **M. BOUBY** si désormais ces étudiants payent davantage, il faut absolument mettre en place des mesures pour les aider.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la motion contre l'augmentation des tarifs d'inscription appliqués aux étudiants étrangers hors Union Européenne.

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 10

Défavorable : 1

Favorable : 28

Cette motion recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR

M. HOFFMANN indique que la Faculté des Sciences de Montpellier prévoit un accompagnement et que la motion sera remontée à la Présidence.

d. Calendrier des séances du Conseil de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN présente le calendrier des prochains Conseils de la Faculté des Sciences.

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	heure	Lieu
Conseil n°294	Mardi 8 janvier 2019	Mercredi 16 janvier 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°295	Mardi 5 février 2019	Mercredi 13 février 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°296	Mardi 5 mars 2019	Mercredi 13 mars 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°297	Mardi 2 avril 2019	Mercredi 10 avril 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°298	Mardi 7 mai 2019	Mercredi 15 mai 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°299	Mardi 28 mai 2019	Mercredi 5 juin 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°300	Mardi 2 juillet 2019	Mercredi 10 juillet 2019	8h45	Salle des Actes

M. HOFFMANN précise que des modifications de date sont susceptibles d'intervenir. Il en tiendra informée l'assemblée.

M. ROLLAND note que lorsqu'un Conseil est déplacé, il faut prévenir bien en amont les conseillers pour qu'ils puissent s'organiser.

M. HOFFMANN répond que cela sera fait et ajoute qu'un mail a été envoyé le 30 novembre dernier informant que la séance initialement prévue le 5 décembre était déplacée au 12 pour permettre à la Direction de finaliser certains dossiers.

e. Prochain Conseil - Mercredi 16 janvier 2018

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se tiendra le **mercredi 12 janvier 2019**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation des PV 292 et 293,
- 3- Présentation et vote des Comités de sélection,
- 4- Vie du Campus : vote de subventions,
- 5- Vote de conventions,
- 6- Point sur la pédagogie,
- 7- Point plan campus,
- 8- Questions diverses.

M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une demande d'information particulière peut la lui faire transmettre.

M. HOFFMANN suggère de passer au point « *Questions diverses* » avant la présentation du budget.

2. Questions Diverses

a. Incident du 6 décembre 2018

M. BOUBY a plusieurs remarques à formuler.

Pour la première, **M. BOUBY** fait part du manque d'ergonomie de la plateforme « Nuxéo ». Il est impossible de télécharger tous les documents ensemble ; il faut le faire un par un, ce qui représente une perte de temps.

M. HOFFMANN répond qu'il compte revenir sur Moodle. Cela sera fait prochainement.

M. BOUBY remercie **M. HOFFMANN** de prendre en compte cette remarque.

La deuxième remarque de **M. BOUBY** concerne l'incident du 6 décembre dernier qui a eu lieu au bâtiment 17 suite à une fuite de phosphine.

M. BOUBY se demande « *qui fait quoi* » et ce qui a été fait. Il déplore d'avoir aussi peu d'informations à ce sujet.

M. BOUBY ajoute que suite à cet incident, le bâtiment 17 a été fermé les jeudi 6 et vendredi 7 décembre derniers. Cela n'a pas été le cas des autres bâtiments situés à proximité.

M. BOUBY rappelle que la phosphine est un gaz toxique. Des enseignements étaient en cours dans des salles proches du lieu la fuite : « *les étudiants et enseignants n'ont été ni informés ni évacués par prévention !* »

M. BOUBY souligne que le CHSCT va réaliser des recherches et mettre en place un périmètre de sécurité.

M. HOFFMANN n'était pas sur site lorsque l'incident a eu lieu et **M. GUEVELLOU** était Président d'un bureau de vote.

M. HOFFMANN signale que ni lui ni **M. GUEVELLOU** n'ont été informés officiellement. De ce fait, ils n'ont pu mettre en place un principe de protection ...

Pour **M. BOUBY**, c'est à la Présidence de l'Université de prendre ses responsabilités.

b. Le devenir de la formation des enseignants

M. MUNCH note que la formation des enseignants va être modifiée. Il demande à ce que le Conseil rédige une motion sur le devenir de cette formation.

M. HOFFMANN répond que **M. Munch** propose une motion qui sera remontée au niveau de l'UM et également au bureau de la CDUS.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

3. Budget 2019 des Départements

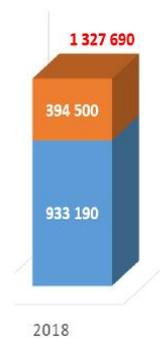
M. HOFFMANN invite **Mme TOURNIER** à le rejoindre pour ce point dédié à la présentation du budget 2019 des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme TOURNIER remercie **M. HOFFMANN**. Elle va réaliser une présentation du budget 2019 concernant les Départements d'enseignement puis à son issue, une proposition de répartition pour l'année 2019 sera faite aux conseillers.

Mme TOURNIER présente dans un premier temps les dotations en fonctionnement et équipement attribuées aux Départements pour l'année 2019.



- Pour 2019, Dotation Fonctionnement:
 - 933 190 euros reversés aux départements: dotation identique à celle de l'année 2018.
- Pour 2019, Dotation Equipement: 70% des 394 500 euros seront reversés aux départements.
Soit 276 150 euros.



Les 118 350 euros restants permettront d'honorer des projets pédagogiques plus conséquents.

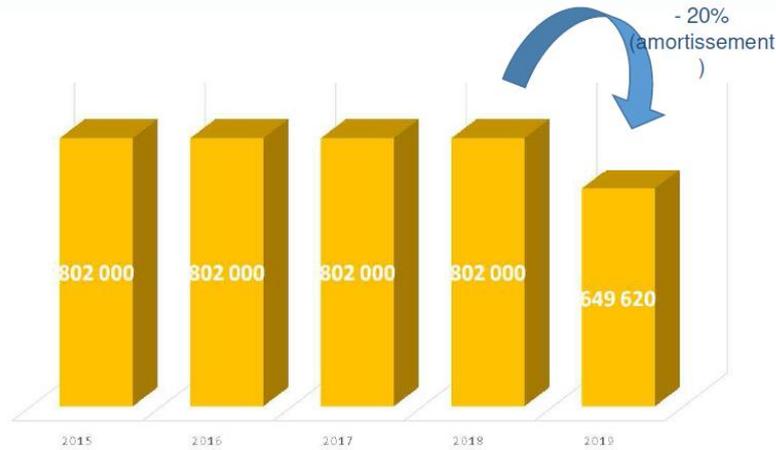


Mme TOURNIER rappelle les dotations de l'Université de Montpellier et souligne qu'une baisse, tant en fonctionnement qu'en investissement est prévue pour 2019.



1 492 762 (dotation 2018) - 96 725 (effort de 6,48% pour 2019) –
132 782 (économie fluides)= 1 263 255 euros





Mme TOURNIER souligne que des Directeurs de Département avaient alerté la Direction lors du précédent Conseil sur la hausse des prix et la diminution des dotations. En conséquent, **Mme TOURNIER** a réparti ces 13 000 euros entre les Départements à l'exception de l'Informatique qui connaît une baisse de 20%.

Mme TOURNIER note que cela permet aux Départements, à l'exception de l'Informatique de disposer d'une augmentation sur la dotation de fonctionnement de 1,5 %.



Département	Dotations Fonctionnement 2018	Proposition dotations fonctionnement 2019
Biologie Ecologie	166 200	168 689
BIO-MV	181 200	183 914
Chimie	150 700	152 957
DESCIRE*	25 340	25 719
DESTTEEM	143 200	145 344
DLangues	20 250	20 553
EEA	69 100	70 135
Info	65 000	52 000
MATH	38 000	38 568
MECA	27 500	27 912
Physique	46 700	47 399
Total	933 190	933 190

Le département informatique a fait la proposition de diminuer de 20 % sa dotation fonctionnement soit un montant de 13 000 euros à répartir

Clé de répartition:
(Dotations département 2018 / (933190 - 65 000)) * 13 000

+ Dotations département 2018

* SAP : CMI et PEIP 0 €

Mme TOURNIER présente la proposition de la répartition de la dotation investissement.



Département	Dotation Investissement 2018	Proposition dotations Investissement 2019	
Biologie Ecologie	70 000	49 000	
BIO-MV	50 000	35 000	
Chimie	63 500	44 450	
DESCIRE	0	0	
DESTEEM	10 000	7 000	
DLangues	12 000	8 400	
EEA	56 500	39 550	
Info	59 000	41 300	
MATH	6 500	4 550	
MECA	10 000	7 000	
Physique	57 000	39 900	- 30 %
TOTAL	394 500	276 150	

30% dotations investissement temporairement retenues en central permettront d'honorer des projets pédagogiques plus onéreux



Mme TOURNIER informe que 70% de la dotation en investissement sera injecté aux Départements et que les 30% restant seront retenus en « central FdS » et destinés, notamment aux projets pédagogiques.

Mme TOURNIER invite les Directeurs de Département à lui faire remonter leurs demandes en ce sens d'ici début janvier.

Mme TOURNIER rappelle le budget 2019 présenté et voté en séance du 14 novembre 2018.



Ressources		Dépenses	
Ressources propres de la composante	1 308 725	Dépenses de fonctionnement	1 112 961 + 100 000 = 1 212 961
Dotation globale de fonctionnement dont charges maintenues en central	2 497 996	Charges maintenues en central	829 316
Enveloppe Parcoursup	120 108	Dépenses de personnel	1 984 553
Total ressources de Fonctionnement	3 926 830	Total dépenses de fonctionnement	4 026 830
Dotation d'investissement	649 620	Dépenses d'investissement (hors PPI)	649 620
Total ressources de fonctionnement et investissement	4 576 450	Total dépenses de fonctionnement et investissement	4 676 450
Appels à projets MUSE	150 179	Appels à projets MUSE	150 179
Total provisoire des ressources	4 726 629	Total provisoire des dépenses	4 826 629



Mme TOURNIER a tenu compte de la demande de l'auditoire : développer les différentes lignes.

Mme TOURNIER reconnaît que la précédente version était un peu globale.

BUDGET 2019- V2

	DEPENSES PREVISIONNELLES			TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	
DIRECTION				
DIRECTION Fds	100 000,00 €		315 240,00 €	
Relations internationales	5 000,00 €			
Communication	10 000,00 €			
Logistique - Maintenance - Informatique	39 000,00 €	80 000,00 €		
SUBVENTION PROJETS ETUDIANTS	5 000,00 €			
HEURES COMP (VAC + HEURES TIT)			1 517 850,00 €	
IMPREVUS COMMUN FDS - CREDIT D'INTERVENTION	65 794,00 €	143 470,00 €		
SFC	64 167,00 €		32 084,00 €	
MSENGEIGNEMENT CFA			89 370,00 €	
MSEBIATSS CFA			30 000,00 €	
Total socle DIRECTION	279 961 €	223 470 €	1 984 553 €	
DEPARTEMENTS				
<i>Biologie Ecologie</i>	169 600,00 €	46 000,00 €		218 000,00 €
		21 000,00 €		
<i>Bio-MV</i>	184 600,00 €	35 000,00 €		219 000,00 €
		15 000,00 €		
<i>Chimie</i>	153 600,00 €	44 450,00 €		197 450,00 €
		19 050,00 €		
<i>Descira</i>	25 500,00 €	0,00 €		25 500,00 €
<i>DESTEEM</i>	146 600,00 €	7 000,00 €		153 000,00 €
		3 000,00 €		
<i>DLANGUES</i>	20 600,00 €	8 400,00 €		28 900,00 €
		3 600,00 €		
<i>EEA</i>	70 600,00 €	38 550,00 €		109 550,00 €
		16 950,00 €		
<i>INFO</i>	52 600,00 €	41 300,00 €		93 300,00 €
		17 700,00 €		
<i>MATH</i>	38 600,00 €	4 550,00 €		42 550,00 €
		1 950,00 €		
<i>MECA</i>	28 600,00 €	7 000,00 €		35 000,00 €
		3 000,00 €		
<i>PHYSIQUE</i>	47 600,00 €	38 900,00 €		86 900,00 €
		17 100,00 €		
Total SOCLE DEPARTEMENTS	933 000 €	276 150 €	0 €	1 209 150 €
Crédits CFA				
Crédits CFA - DESTEEM - M Hydre				
Crédits CFA - DESTEEM - M H2E-Env				
Crédits CFA - DESTEEM - ME Agri				
Crédits CFA - DESTEEM - MCES				
Crédits CFA - DESTEEM - ME Littoral				
Crédits CFA - BE - MIEGE				
Crédits CFA - CHIME- MICAP - Parfums				
Crédits CFA - CHIME- MICAP- Cosmétiques				
Crédits CFA - CHIME- Licence PRO EVAP				
Crédits CFA mutualisés à arbitrer				
Total CREDITS CFA POUR DEPARTEMENTS	96 840,00 €	0 €	0 €	96 840 €
Projets pédagogiques SUR DOTATION		150 000 €		
Projets pédagogiques sur TAXE APPRENTISSAGE		100 000 €		
Total PROJETS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTS	0 €	250 000 €	0 €	250 000 €
	Fonctionnement	Equipement	Masse salariale	TOTAL
TOTAL COMPOSANTE FDS	1 212 961 €	649 620 €	1 984 553 €	3 847 134 €
TOTAL FDS + CFA+TA	1 309 801 €	749 620 €		

Mme TOURNIER a modifié la ligne « Dépenses » car l'Université de Montpellier, après le dialogue budgétaire, a constaté que la Faculté avait de grandes difficultés au niveau du fonctionnement. Aussi, l'Établissement a abondé la dotation de fonctionnement de 100 000 euros.

Mme TOURNIER précise que cela a permis de maintenir la dotation des Départements.

Mme TOURNIER demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques à formuler sur sa présentation.

M. HOFFMANN signale que les projets pédagogiques sont inclus au niveau de l'investissement, non du fonctionnement. Il conviendra d'y être très attentif.

M. HOFFMANN rappelle que le choix opéré par le Conseil était de préserver le fonctionnement des Départements. Comme il y a une diminution générale en la matière, cela ne signifie pas que la Faculté ne connaît pas de baisse mais que celle-ci est absorbée par les services centraux de la composante.

M. HOFFMANN ajoute que ces derniers feront en sorte de réaliser un maximum d'économies sur les achats et le maintien du matériel. Il ne sera pas possible d'équiper des salles avec des vidéoprojecteurs ou un système de visioconférence comme le souhaiterait la composante.

M. HOFFMANN insiste : il a été décidé de maintenir un maximum de fonctionnement dans les Départements pour que les étudiants en profitent et ne soient pas pénalisés.

Mme BERARD s'interroge : « *Comment est réparti le budget entre les Départements et sur quelle base s'est appuyée la Direction ?* »

Mme TOURNIER a reconduit ce qui se faisait les années précédentes. En revanche, cette année, elle a réalisé une image à l'instant t du mois de novembre 2018. La Direction s'est aperçue que certaines dotations étaient peut-être importantes à certains endroits alors que d'autres Départements se trouvaient en difficulté.

Mme TOURNIER note que la réduction de 20% a été proposée par le Département Informatique car il restait 29% sur la ligne budgétaire.

M. HOFFMANN indique que plusieurs paramètres sont pris en compte comme par exemple les sorties de terrain induisant une pondération du nombre d'étudiants plus importante pour les Départements n'en n'ayant pas. Il est difficile d'expliquer comment ont été ajustés les paramètres. Il y a eu des discussions avec les Directeurs de Département de manière à ce que les choses puissent être équilibrées.

Mme TOURNIER ajoute que les TP ont été pris en compte car cela coute cher.

Concernant le nombre d'étudiants, **M. HOFFMANN** signale que des extractions pour le LMD5 sont en cours : il s'avère que les effectifs sont stables pour le L1.

Pour **Mme TOURNIER**, il faudra probablement ajuster les paramètres pris en compte pour les années à venir.

M. ROLLAND s'interroge sur les 30% retenus en central : « *Comment la répartition entre les Départements sera-t-elle réalisée pour les projets pédagogiques ?* ».

M. HOFFMANN répond que ces derniers seront discutés entre les chargés de mission et les Directeurs de Département concernés.

M. ROLLAND s'étonne qu'une discussion n'ait pas lieu en Conseil.

M. HOFFMANN rassure **M. ROLLAND** : les projets y seront présentés et votés.

M. ROLLAND observe que le Conseil va se prononcer sur une répartition qui affecte 30 % au central...

M. HOFFMANN explique qu'il est laissé au central de la composante beaucoup moins que ce qui l'était les années précédentes.

M. HOFFMANN demande à **M. ROLLAND** s'il souhaite ne plus rien allouer aux services centraux de la FdS.

M. ROLLAND répond que ce n'est pas ce qu'il demande. Sa question était simple : « *Sur les 30 % retenus par le central, pour les projets pédagogiques, comment l'arbitrage sera-t-il opéré ?* »

M. HOFFMANN affirme que le Conseil validera les projets pédagogiques comme il l'a toujours fait.

M. ROLLAND voulait en avoir la certitude.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. GODELLE** puis à **M. BOUBY**.

M. GODELLE remarque que le Département de Biologie Écologie a réalisé des économies extrêmement importantes, ce qui a affecté la pédagogie - des sorties terrain et TP ont été annulés -.

M. GODELLE insiste : lorsqu'un budget est en baisse, il y a forcément un impact sur la pédagogie.

M. GODELLE constate que le fonctionnement est en diminution depuis plusieurs années et cela n'est pas sans conséquences.

M. GODELLE ne veut pas qu'il soit dit que tout va bien ! Il y a eu des consignes et les Départements ont fait des efforts, qui pour certains sont énormes.

M. HOFFMANN explique que c'est pour cette raison que la Direction a fait en sorte de maintenir le fonctionnement à l'identique, tout en sachant que c'est le reste qui est affecté...

M. BOUBY se réjouit que **M. GODELLE** ait pu s'exprimer avant lui.

M. BOUBY rappelle que ces dernières années, la dotation de fonctionnement des différents Départements a connu une baisse drastique. Lorsqu'on dit que le budget est égal et qu'il n'y a pas de diminution d'une année sur l'autre, c'est totalement faux.

Mme TOURNIER corrige les propos de **M. BOUBY**. Cela concerne cette année par rapport à l'année dernière.

Pour **M. BOUBY**, cela est erroné car la baisse est automatique ! Il ne faut pas oublier l'augmentation du coût de la vie, des différents matériels et produits. Il faut être réaliste et voir ce qu'il se passe ! Tout cela fait que les budgets sont en forte diminution chaque année par rapport à ces augmentations.

M. BOUBY cite les paroles du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui dit que le budget est le même ou en augmentation : cela est totalement faux !

M. HOFFMANN n'a jamais dit ça ! Il a seulement été spécifié que la Faculté maintenait la même dotation en fonctionnement.

M. BOUBY reprend les mots qui ont été prononcés : « Le budget n'a pas été baissé entre l'an dernier et l'année prochaine. ».

Pour **M. BOUBY**, il convient de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie car celle-ci n'est pas faible.

M. BOUBY a pris l'exemple du budget de l'Enseignement Supérieur dont on dit qu'il est en augmentation. C'est faux, surtout pour les universités avec toutes les compétences qui leur sont déléguées sans équivalence budgétaire et sans les personnels.

M. BOUBY ajoute que ses propos ne sont pas dirigés contre la Faculté des Sciences. Il lui semble néanmoins important de prendre conscience que cette perte de pouvoir d'achat et donc d'argent pour la pédagogie est importante.

M. BOUBY prend l'exemple du Département de Chimie où il a été demandé de ne plus imprimer les photocopies de TP - ce qui pour lui est une aberration totale -. **M. BOUBY** continue de faire des photocopies pour les étudiants qui viennent dans sa salle et si le Département n'est pas d'accord, il le prendra sur le budget de sa salle.

M. BOUBY se rappelle quand Polytech Montpellier avait payé des tablettes Apple à ses étudiants qui venaient en TP avec. Après plusieurs années d'expérience, les enseignants ont remarqué que disposer des photocopies de TP sur les tablettes n'était pas efficace.

M. BOUBY reconnaît que faire des photocopies sur du papier n'est pas écologique mais cela est mieux que l'électronique.

M. HOFFMANN est content d'apprendre qu'il y a des chimistes écologistes.

M. BOUBY répond que certains le sont et que s'ils sont orientés dans le bon sens pour leur recherche - et non payés par des organismes comme Total -, ils pourraient faire de l'écologie.

Pour **M. BOUBY** l'écologie est finie : il n'y a que des sociétés qui ont de l'argent et veulent faire tourner toujours les mêmes.

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** de ne pas attaquer les chimistes souhaitant faire de l'écologie.

M. HOFFMANN plaisantait.

M. HOFFMANN rebondit sur les propos de **M. BOUBY** et explique que la Faculté essaie de maintenir la dotation en fonctionnement au sein des Départements, ce qui bien sûr ne signifie pas le même pouvoir d'achats.

M. HOFFMANN aimerait que l'auditoire se rende bien compte qu'au niveau des services centraux de la Faculté des Sciences, il risque d'y avoir des difficultés.

M. HOFFMANN explique qu'il a été demandé aux services centraux de la composante de faire un maximum de réductions. Il faudra peut-être attendre lorsqu'il sera nécessaire de changer un vidéoprojecteur ne fonctionnant plus. Il y aura des moments délicats.

M. HOFFMANN souligne que les Départements ont été privilégiés. Il ne dit pas que le fonctionnement est constant car il y a une baisse mécanique mais la somme allouée l'est, en sus d'une petite augmentation.

Mme ROY précise, par rapport aux propos de **M. BOUBY**, qu'en L1 semestre 2, il y a près de 900 étudiants en Chimie. De ce fait, imprimer 900 fascicules de 40 pages chacun représente un coût. Les documents sont donc mis à disposition sur Moodle mais un exemplaire papier est disponible en salle de TP - ce dernier doit être ensuite laissé en salle -.

M. FILHOL demande la parole.

M. HOFFMANN s'excuse auprès de **M. FILHOL** mais il ne souhaite pas avoir une discussion portant uniquement sur la Chimie.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

Lorsqu'il était Directeur du département Biologie Ecologie, **M. ALI** se rappelle qu'un arbitrage concernant les projets pédagogiques avait été réalisé de manière collégiale. Tous les Directeurs de Département savent que leurs projets ne peuvent être validés au même moment. Néanmoins, au fil de la campagne, tout le monde était servi dans l'année, en fonction des priorités.

M. ALI ajoute que cette procédure sera suivie cette année : il n'y aura pas de Département plus favorisé qu'un autre. Tout sera fait de manière transparente.

M. ALI informe qu'une présentation sera réalisée en Conseil afin de montrer l'arbitrage réalisé au niveau du CoDir pour chacun des projets.

M. HOFFMANN précise que la décision et l'arbitrage sont réalisés de manière démocratique.

M. ALI explique que si un Département n'obtient pas son projet pédagogique, c'est parce qu'un autre avait une priorité supérieure. Cependant, ce projet en attente sera retenu ultérieurement.

M. HOFFMANN note que certains projets présentés sont communs à plusieurs Départements.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la répartition du Budget 2019 par Département de la Faculté des Sciences.

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 37

La répartition du budget 2019 par Département de la Faculté des Sciences pour l'année 2019 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable ainsi que Mme TOURNIER pour le travail réalisé.

4. Modification du règlement des examens Licence et Master de l'année universitaire 2018-2019

M. HOFFMANN indique que les documents sont à disposition du Conseil sur « Nuxéo ».

M. HOFFMANN présente à l'assemblée les différentes modifications proposées.

Article 13 - Modalités de Contrôle des

Connaissances

5/ Gestion des absences

- Lorsque l'absence est injustifiée (ABI), la note de l'épreuve est 0/20 quel que soit le type d'épreuve,
- Lorsque l'absence est justifiée (ABJ), la note de l'épreuve est 0/20 quel que soit le type d'épreuve. Le justificatif (certificat médical, convocation à un concours par exemple) devra être fourni à l'enseignant responsable de l'UE ainsi qu'à la scolarité dans la semaine suivant l'épreuve manquée.

Dans le cadre d'une évaluation par un examen terminal, les étudiants qui présentent une absence justifiée ~~seront convoqués en session 2 pour ces épreuves.~~
ont la possibilité d'être convoqués en seconde session pour ces épreuves

Article 14 - Acquisition / Validation d'UE

Les UE acquises ou validées par compensation semestrielle ou annuelle ne peuvent pas être repassées en session 2, exception faite des UEs concernées par une ABJ

Article 13 - Modalités des contrôles de connaissances

5/ Gestion des absences

- Lorsque l'absence est injustifiée (ABI), la note de l'épreuve est 0/20 quel que soit le type d'épreuve,
- Lorsque l'absence est justifiée (ABJ), la note de l'épreuve est 0/20 quel que soit le type d'épreuve. Le justificatif (certificat médical, convocation à un concours par exemple) devra être fourni à l'enseignant responsable de l'UE ainsi qu'à la scolarité dans la semaine suivant l'épreuve manquée.

Dans le cadre d'une évaluation par un examen terminal, les étudiants qui présentent une absence justifiée ~~seront convoqués en session 2 pour ces épreuves.~~
ont la possibilité d'être convoqués en seconde session pour ces épreuves

Article 15 - Acquisition d'UE/ Validation d'UE

Les UE acquises ou validées par compensation semestrielle ou annuelle ne peuvent pas être repassées en session 2, exception faite des UEs concernées par une ABJ

M. HOFFMANN explique que le mot « seront » dérangeait la DFE car l'article 14 ouvre certaines possibilités ; les étudiants ont la possibilité d'être convoqués en seconde session.

M. HOFFMANN évoque l'article 14 dédié aux licences où il est écrit : « Les UE acquises ou validées par compensation semestrielle ou annuelle ne peuvent pas être repassées en session 2 ». A cette phrase, la DFE demande que soit ajouté « exception faite des UE concernées par une absence justifiée (ABJ) ». La même modification sera apportée à l'article 15 relatif aux masters, qui eux n'ont pas de compensation annuelle.

M. HOFFMANN précise que si l'étudiant ayant une ABJ souhaite repasser une UE qu'il n'a pas acquise et qu'il n'aurait pu repasser avec la compensation, il le peut.

M. HOFFMANN signale que cette modification est apportée aux règlements des examens Licence - articles 13 et 14 - et Master - articles 13 et 15 -.

M. HOFFMANN souligne que pour le règlement des examens master, l'article 14 concerne les blocs d'UE.

Mme DEGOLS évoque une autre petite modification concernant la gestion des absences. Il est indiqué dans le texte page 8 : « Lorsque l'absence est justifiée (ABJ), la note de l'épreuve est 0/20 quel que soit le type d'épreuve. Le justificatif (certificat médical, convocation à un concours par exemple) devra être fourni à l'enseignant responsable de l'UE ainsi qu'à la scolarité dans la semaine suivant l'épreuve manquée. ».

Mme DEGOLS informe qu'il sera indiqué « dans les 8 jours ouvrés suivant l'épreuve » au lieu de « dans la semaine suivant l'épreuve manquée ».

M. BOUBY s'interroge : « De quels moyens dispose l'étudiant pour signaler qu'il souhaite passer l'examen en 2d session. De même, comment est-il informé qu'il a cette possibilité ? ».

Mme DEGOLS répond qu'il y a un formulaire à remplir. Concernant la diffusion de l'information, un mail sera envoyé à tous les étudiants ainsi qu'aux enseignants.

M. HOFFMANN souhaitait que le Conseil se prononce sur cette modification avant d'en informer la communauté. L'information devrait être envoyée par mail dans la journée.

M. BOUBY demande à ce que cette information soit relayée chaque année : c'est un rappel important.

Pour **M. GODELLE**, il est essentiel que celle-ci soit transmise dès maintenant car des examens ont déjà eu lieu pour des masters.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à procéder au vote relatif à la modification du règlement des examens de l'année universitaire 2018-2019.

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 39

La modification du règlement des examens de l'année universitaire 2018-2019 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de ce vote unanime.

5. Référentiel Équivalence Horaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN informe que le cadrage de l'Établissement est disponible sur le site internet de l'Université de Montpellier (<https://intranet.umontpellier.fr/les-cadrages-de-la-direction-des-ressources-humaines/>)

M. HOFFMANN explique que des propositions ont été faites à partir de ce document.

M. HOFFMANN énumère les 3 grands onglets : les licences, les masters et les autres investissements pédagogiques au sein de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN indique que les documents relatifs au cadrage REH de la composante ont été mis en ligne sur « Nuxéo ».

Concernant les licences, **M. HOFFMANN** note qu'un coefficient moyen et identique a été appliqué pour les étudiants de L2 et ceux de L3. Auparavant, un étudiant de L2 était un peu moins côté qu'un de L3. Or le travail auprès du public de L2 et L3 est identique, expliquant pourquoi le groupe de travail a fait le choix de les mettre à égalité.

M. HOFFMANN présente l'évolution des effectifs de L1 au cours des années.

2016/2017	2017/2018	2018/2019
2537	2371,00	2510,00

M. HOFFMANN constate une légère augmentation du Référentiel Equivalence Horaire au niveau des licences, en corrélation avec la demande du Conseil.

M. HOFFMANN se rappelle que l'instance regrettait qu'il y ait non seulement une diminution des heures d'enseignement mais aussi que le référentiel soit affecté : les enseignants étaient ainsi touchés deux fois en dépit de leur investissement.

Dans ce référentiel, **M. HOFFMANN** indique que sont compris les responsables de mentions, ceux des grosses UE, des portails et parcours.

Concernant celui des masters, **M. HOFFMANN** signale qu'il est identique au mode de fonctionnement de l'année précédente. En fonction du nombre d'étudiants d'un parcours, le responsable bénéficie d'un certain nombre d'heures attribuées.

Pour les responsables de mentions du M, **M. HOFFMANN** ajoute que c'est le nombre de parcours qui est utilisé.

M. HOFFMANN souligne qu'un volant d'heures est attribué aux Directeurs de Département qui procèdent ensuite à une distribution nominative des responsabilités.

Concernant les « autres investissements », **M. HOFFMANN** informe que sont compris dans cet onglet, les Directeurs de Département, les responsables des pôles pédagogiques et les chargés de mission.

M. HOFFMANN signale que ce dernier onglet n'a pas été modifié puisque les Directeurs de Département sont restés constants par rapport à l'année précédente. En revanche, les chargés de mission connaissent une petite diminution de 5 heures.

M. HOFFMANN précise que cette baisse a été débattue avec les intéressés.

M. HOFFMANN note que ce référentiel « traîne » depuis le mois de mai 2018.

M. HOFFMANN souligne que la composante a émis la demande auprès de l'Université de Montpellier pour que les enseignants qui le souhaitent puissent intégrer le REH dans leur service, tout en sachant que le cadrage de l'établissement précise que ces heures ne doivent pas être intégrées dans les heures de services des personnels.

M. HOFFMANN continuera à faire cette demande auprès de l'établissement.

M. HOFFMANN observe que le travail sur ce REH a été contrôlé à plusieurs reprises. Il ne pense pas qu'il y ait un oubli de ligne ou une erreur de calcul.

M. HOFFMANN cède la parole à l'assemblée.

M. ROLLAND a fait partie du groupe de travail mais va voter contre ce référentiel d'équivalence horaire des autres fonctions, ne serait-ce que parce qu'il a voté au cours des conseils en faveur de la réorganisation du REH de la Direction.

En étant membre de ce groupe de travail, **M. ROLLAND** n'a pas trop apprécié les allers et retours entre celui-ci et le CoDir. Le correspondant TICE avait été éliminé puis remis suite à son intervention. Il n'a pas apprécié de devoir intervenir sur ce genre de rectification.

M. ROLLAND votera contre cet onglet et tenait à expliquer pourquoi.

M. BOUBY indique que cela sera la même chose pour Sud Education. Ce vote ne concerne pas le REH de la Faculté des Sciences mais Sud Education plaide pour un référentiel national, qui soit donné par le Ministère et non individualisé dans chaque Université.

Pour **M. BOUBY**, cela relève d'une dérive qui a eu lieu il y a quelques années vis-à-vis du référentiel.

M. BOUBY votera donc contre ce REH.

M. BOUBY constate malgré tout qu'il y a 142 heures supplémentaires allouées pour les licences, un peu moins pour les masters.

M. BOUBY note que si le cadrage était national, il y aurait moins de difficultés.

M. HOFFMANN concède que cela demanderait moins de discussions. « Ceci étant, il faut tout de même valoriser l'investissement des collègues. » S'il pouvait étendre le référentiel à d'autres personnels que les enseignants chercheurs, ce serait une bonne chose.

M. BOUBY remarque que l'investissement des personnels administratifs et techniques n'est reconnu que par la promotion mais, comme il n'y en a que très peu ... cela est difficile !

Mme FORET observe que le REH a évolué par rapport à la première présentation qui avait été réalisée en Conseil. Cela permet d'avoir une lecture plus lisible au regard de la pédagogie que les enseignants souhaitent développer au sein de la Faculté des Sciences.

Mme FORET remarque que le REH est composé de trois grandes lignes : licence, master et autres investissements. Cette troisième partie fait référence à la Direction. Chacune de ces lignes comprend 1/3 des REH.

Mme FORET souligne que le REH représente un peu moins de 5% des heures totales enseignées sur la composante, ce qui n'est pas énorme.

Mme FORET observe que le REH compte :
- 2000 heures sur la Direction,

- 2500 heures en Licence,
- 2000 heures en Master.

Pour **Mme FORET**, la réalité serait plutôt la suivante : 2000 heures en licence, 2000 heures en master et 500 heures en TP qui sont réparties entre les licences et les masters.

Mme FORET rappelle que la population d'étudiants est estimée à 2000 en master et 5300 en licence.

Pour **Mme FORET**, l'accent est mis sur les masters. Le REH permet une lecture qui montre où la Faculté met ses moyens.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de se prononcer sur ce Référentiel Equivalence Horaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences.

M. ROLLAND demande que ce dernier soit voté par onglet et non dans sa totalité.

M. HOFFMANN invite le Conseil à passer au vote du Référentiel Equivalence Horaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences

Pour les Licences

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 7

Défavorable : 3

Favorable : 29

Pour les Masters

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 7

Défavorable : 3

Favorable : 29

Pour les Autres investissements

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 8

Défavorable : 4

Favorable : 27

Le Référentiel Equivalence Horaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et suggère de passer au point suivant.

6. Questions diverses

a. Motions

M. HOFFMANN indique que les responsables du master MEEF ont souhaité faire remonter une motion.

M. HOFFMANN signale un gros souci sur la future formation des enseignants du collège, du lycée et du primaire.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. MUNCH**.

M. MUNCH apporte quelques points d'informations sur le master MEEF.

M. MUNCH informe qu'un projet de loi intitulé « *Pour une École de la confiance* » est passé le mercredi 5 décembre dernier en Conseil des Ministres et présenté devant l'assemblée nationale.

M. MUNCH précise que ce dernier concerne essentiellement la réforme du premier et du second degré.

M. MUNCH explique qu'en annexe de ce projet de loi, un texte procède à une refonte de la formation des enseignants du primaire et du secondaire - car cela se fait tous les 4 ans environ -.

M. MUNCH note que des attendus sont précisés dans ces textes, tant pour l'entrée en master que pour la formation des enseignants du primaire et du secondaire.

M. MUNCH indique que son intervention concerne plus particulièrement les attendus des masters MEEF de la Faculté des Sciences. Cela impacte également les étudiants qui présenteront les concours du CAPES ou de l'agrégation.

M. MUNCH ajoute que la Faculté des Sciences est aussi concernée, dans une moindre mesure, par la formation des enseignants du primaire.

Pour les seconds degrés, **M. MUNCH** liste les attendus à l'entrée dans la formation :

- avoir acquis une maîtrise disciplinaire suffisante dans la ou les disciplines et être capable de se situer au regard des savoirs requis,
- avoir construit une représentation du métier d'enseignant du second degré avec des approches, des notions relatives au programme de la ou les disciplines et à enseigner aux différents niveaux d'enseignement,
- identifier des questions, avoir une première représentation du métier,
- appréhender les savoirs à enseigner pour enseigner,
- avoir pris conscience que l'entrée dans le métier nécessite d'avoir acquis une maîtrise suffisante des savoirs didactiques et disciplinaires à enseigner aux différents niveaux d'enseignements du second degré,
- avoir été sensibilisé à la didactique de la ou les disciplines,
- avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement, (**M. MUNCH** signale qu'il faut connaître tout le système du ministre jusqu'au personnel technique dans l'Éducation Nationale),
- maîtriser sa communication orale et écrite en maîtrisant un langage clair et adapté (maîtrise du français),
- maîtriser parfaitement l'orthographe et la syntaxe,
- avoir conscience de l'importance de la voix comme outil de communication,
- maîtriser des compétences numériques de référence au niveau attendu en fin de Licence
- maîtriser les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information,
- avoir construit une première représentation des usages du numérique dans le cadre de l'enseignement,
- maîtriser une langue étrangère au niveau attendu en fin de licence,
- comprendre et s'exprimer aisément à l'écrit et à l'oral dans au moins une langue vivante étrangère.

M. MUNCH insiste : tous ces points sont les attendus posés à l'entrée de la formation.

M. MUNCH s'occupe de la mention MEEF au niveau de la Faculté des Sciences. Actuellement, les attendus précités correspondent à ceux de la fin du master.

M. MUNCH informe qu'un deuxième document est attaché au projet de loi. Ce dernier est beaucoup plus long. Aussi, **M. MUNCH** va le centrer sur le cadre de référence national proposé.

M. MUNCH explique que ce dernier entend que les formations dispensées partout en France aient une base commune.

M. MUNCH reconnaît que cela peut se comprendre.

M. MUNCH souligne que ces deux textes sont fixés par le ministère de l'Éducation Nationale alors qu'il s'agit d'une formation universitaire.

M. MUNCH note que 45 % du temps doit être consacré à la construction du cadre de référence qui correspond :

- aux droits et devoirs des fonctionnaires,
- aux savoirs et didactiques dans les champs disciplinaires,
- à la didactique de l'interdisciplinarité. **M. MUNCH** ajoute que non content de connaître sa discipline, il opère aussi un focus sur les disciplines d'à côté,

M. MUNCH indique que:

- 30 % du temps de la formation est consacré à la formation aux stratégies d'enseignement et d'apprentissages efficaces (**M. MUNCH** constate que cela signifie que c'est tout le métier d'enseignant qu'il faut acquérir en 30 %),
- 15 % du temps est lié à la pratique réflexive (l'étudiant réfléchit à ce qu'il est en train de faire) et à la recherche,
- 10 % du temps est laissé libre à chaque ESPE.

M. MUNCH constate que ce cadre est extrêmement contraignant.

M. MUNCH communiquera les documents cités au Conseil. Ils ont d'ores et déjà été transmis aux Directeurs des ESPE.

Pour **M. MUNCH**, la cerise sur le gâteau est que la réforme doit être mise en place pour la rentrée 2019... sachant que la place des concours n'est pas connue.

M. MUNCH précise que le Ministère a éventuellement l'intention de modifier la place des concours de professeur des écoles et du second degré. Ces derniers pourraient être mis en fin de licence ou alors pendant le master comme c'est le cas actuellement.

M. MUNCH ajoute que des personnes préconisent que le concours n'ait pas la même place pour le 1^{er} et le 2^d degré. D'autres suggèrent l'inverse.

Devant cette incertitude, **M. MUNCH** signale que l'ensemble des Directeurs des ESPE ont eu à ce jour comme consigne de mettre en œuvre la réforme dès le mois de janvier pour que celle-ci soit applicable dès la rentrée 2019 au sein de tous les Masters MEEF.

M. MUNCH n'a pas l'habitude de rédiger des motions, aussi il est preneur de tout conseil. Il lit la motion qu'il propose au Conseil de la Faculté des Sciences :

**Motion relative au devenir de la formation des enseignants du Conseil de la
Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier**

Dans le cadre du projet de loi "Pour une école de la confiance" présenté à l'Assemblée Nationale le 5 décembre 2018, un projet d'arrêté et deux annexes précisent le cadre national de la réforme à venir de la formation des enseignants ainsi que les attendus à l'entrée dans la formation. Le Réseau des ESPE a été prévenu que les nouvelles maquettes de Master MEEF devraient être mises en place dès la rentrée 2019 alors que le ministère de l'Education Nationale n'a toujours pas précisé la place des concours au sein du cursus universitaire (en fin de Licence ou pendant le Master). **Le Conseil de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier se positionne clairement contre la mise en place de cette nouvelle réforme dans un délai aussi court et sans avoir d'information sur la position et le contenu des concours.**

Par ailleurs, le Conseil de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier s'inquiète de la faible part des enseignements disciplinaires dans l'annexe qui décrit les attendus à l'entrée dans la formation et ceux à l'entrée dans le métier. Les attendus à l'entrée dans la formation sont très nombreux et très variés et ne font qu'une part minime à l'enseignement disciplinaire. Les conséquences de la mise en place de tels attendus seraient :

- une diminution de la part d'enseignement disciplinaire très préjudiciable en particulier pour les concours bi-disciplinaires du second degré (Capes et Capet de Math-Info, Physique-Chimie et SVT, PLP Math Sciences et agrégations) ;
- la mise en place de parcours de Licence «métiers de l'enseignement» véritablement tubulaires dès la L1, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré. De tels parcours seront très difficile à mettre en place dans le cadre du LMD5 et de l'arrêté Licence du 30 juillet 2018, a fortiori si la baisse des postes au concours externes dissuade les étudiants de s'engager dans cette formation de Licence qui n'aura qu'un seul débouché. De tels parcours rendraient très difficile voire impossible les réorientations au cours de la Licence. Enfin, ils auraient des conséquences graves et un impact majeur sur les choix d'options au lycée dès la classe de première, et reviendraient à demander aux futurs enseignants de se déterminer quasiment dès le lycée, ce qui est complètement irréaliste.

Il est clair que ces textes ont été écrits indépendamment des acteurs universitaires et sans prise en compte du fonctionnement des premiers cycles universitaires. **En conséquence, le Conseil de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier demande que se mette en place une consultation des acteurs universitaires de terrain qui participent à la formation des enseignants autour du texte des deux annexes afin qu'elles puissent être amendées et co-construites.**

Enfin et c'est sans un doute le point principal, le Conseil de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier se positionne très clairement contre un concours dont l'admissibilité, et pire l'admission, serait placée en fin de L3.

M. MUNCH invite le Conseil de la Faculté des Sciences, dans le cadre de cette motion, à se positionner contre la mise en place de cette réforme.

De son point de vue, il est irresponsable de demander aux collègues de préparer une maquette de mention de master pour la rentrée prochaine.

M. MUNCH rappelle que la Faculté commence à discuter du LMD5 et que les maquettes seront rendues en septembre pour une mise en place en 2021. Les enseignants ont du temps pour réaliser ce travail, contrairement à cette nouvelle réforme.

M. MUNCH ajoute que la place du concours lui paraît importante et souhaiterait que le Conseil se prononce sur cette dernière dans le cadre de cette motion.

M. MUNCH explique que si le concours est positionné en fin de Licence - en L3 - et que les attendus doivent être atteints à l'entrée de la formation, cela voudrait dire que tout cela aurait dû être traité pendant la licence. Il faudra donc mettre en place des parcours de licences extrêmement tubulaires dès le L1, jusqu'à la fin du L3 pour espérer les atteindre.

M. MUNCH sait désespérément que tous les attendus ne seront pas atteints en fin de L3 car il rappelle, qu'aujourd'hui, ces derniers le sont en fin de M2.

M. MUNCH propose au Conseil de voter une motion contre la place du concours en fin de licence car il va y avoir des conséquences extrêmement néfastes.

M. MUNCH signale par exemple l'impact qu'il y aura sur la mise en place du LMD5 de la composante, étant donné que ces licences vont être au sein de l'offre de formation. Mis à part avoir des UE très spécifiques et coûteuses à cette formation, il n'y aura plus de mutualisation avec les autres parcours éventuels. Aussi, les étudiants auront de très grosses difficultés à se réorienter car ils ne pourront plus sortir de ce tube à moins de faire une nouvelle licence.

Selon **M. MUNCH**, le plus grave est que ce choix opéré dès l'entrée en L1 sera conditionné par celui des options que les élèves auront au lycée, soit dès la classe de première.

M. MUNCH explique que si un élève souhaite être professeur de chimie, il devra choisir toutes les options de physique chimie au lycée car il faut un minimum de connaissances pour pouvoir enseigner la discipline. On ne peut enseigner que ce que l'on connaît.

M. MUNCH craint que cela ne fasse peser un poids terrible sur le lycée, avec des possibilités de réorientation très difficiles et quelque chose de complètement tubulaire, déconnecté du reste du fonctionnement de la Faculté des Sciences.

M. MUNCH souligne que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle car il existe des cursus nommés qui ont été créés dans plusieurs disciplines. Ces derniers permettent de voyager entre les différents parcours jusqu'à la fin de la licence et même en master.

M. MUNCH prend l'exemple de bons étudiants inscrits en licence de biologie qui ont été recrutés en master MEEF et d'étudiants qui avaient suivi le cursus enseignement et ont choisi de faire un master de chimie.

Lecture faite des attendus pour entrer en master MEEF, **M. MUNCH** estime que placer les concours en fin de L3 est complètement irréaliste et suicidaire !

M. BOUBY trouve intéressant d'avoir une motion à ce sujet.

M. BOUBY constate que dans ce projet de loi « *l'École de la confiance* », il n'y a pas uniquement que les propos présentés par **M. MUNCH**.

M. BOUBY donne l'exemple des formations du 1^{er} degré où les assistantes maternelles sont petit à petit intégrées dans le corps inférieur mais feront le même travail que les professeurs des écoles. Cela est une réelle catastrophe !

M. BOUBY ajoute que Sud Éducation ne défend pas les masters enseignement car l'organisation syndicale est totalement opposée à la destruction des IUFM. Même si ces derniers n'étaient pas idéaux, il y avait une continuité pour les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré.

M. BOUBY note un autoritarisme de la part du Ministre de l'Éducation Nationale dans toutes ses réformes qui, comme il l'a fait pour "ParcourSup », les met en place avant de les avoir votées, et ce, en ayant aucun égard vis à vis des gens qui doivent les mettre en place. « *C'est une catastrophe !* »

M. BOUBY est favorable à la mise en œuvre du concours à la fin de la L3, avec une intégration comme fonctionnaire d'État pendant au moins 2 années pour vraiment appréhender le métier d'enseignant. Seul le terrain peut donner petit à petit la compétence pour l'enseignement dans le 1^{er} et 2^d degré.

M. MUNCH relève que **M. BOUBY**, chimiste, pense qu'un étudiant en L2-L3 a acquis toutes les connaissances en physique et en chimie, puisque dans le secondaire, il n'y a que des professeurs de physique-chimie.

Concernant le secondaire, **M. BOUBY** lui répond que si les étudiants actuels avaient le niveau des étudiants de L3 d'il y a une vingtaine d'années, cela suffirait ! C'est pour cette raison que le concours des enseignants du 2^d degré était à l'époque de niveau bac +2 et de niveau master pour les agrégés qui avaient une formation disciplinaire plus poussée.

« *Ce n'est pas la réalité actuelle.* » souligne **M. MUNCH**.

M. MUNCH explique à **M. BOUBY** que son propos tient compte de la réalité actuelle et du travail que les enseignants de la Faculté sont capables de faire de manière relativement apaisée.

M. MUNCH signale qu'il est difficile de l'être lorsqu'on prépare un cours. Il faut tout de même prendre cela en compte dans le cadre de la formation.

M. MUNCH note qu'avec cette nouvelle réforme, tout ce qui était étudié en master devra l'être en licence.

M. MUNCH rappelle que le Conseil a déjà discuté des problèmes liés à la pédagogie et à l'adaptation pour les licences.

M. MUNCH craint que cette réforme n'apaise pas le cursus des étudiants : ces derniers auront une pression terrible sur le dos dès leur entrée en L1, voire en lycée.

M. MUNCH indique qu'il y aura beaucoup moins d'heures d'enseignement qu'à l'époque des DEUG A ou B.

M. MUNCH croit que si cette réforme est mise en place, la Faculté court à la catastrophe.

Pour **M. BOUBY**, il convient de visualiser ce qu'il se passe actuellement par rapport à toutes les réformes qui ont eu lieu ces dernières années : destruction du 1^{er} degré, de l'enseignement au collège et à l'école, destruction des formations en L depuis la mise en place du LMD.

M. BOUBY pense qu'il s'agit d'un problème de choix : on va demander aux étudiants de L3 qui veulent faire un master MEEF de posséder déjà les compétences de la sortie de formation...

M. BOUBY voit bien que le Ministère considère que le Master MEEF ne sert à rien. Si les étudiants avaient déjà ces connaissances, il serait intéressant de mettre des stages en lycée et collège lors du master, tout en mettant les moyens pour que les enseignants les prennent en charge.

M. BOUBY explique que l'accueil des étudiants du master MEEF est une catastrophe pour les enseignants déjà en poste car aucun moyen n'est mis à leur disposition.

M. BOUBY constate que le Ministère essaie de mettre en place une réforme sur une autre qui n'est déjà pas bonne. Finalement, ce sera encore pire !

M. MUNCH apporte une réponse à la fois personnelle et politique à **M. BOUBY**. La volonté est exclusivement comptable. Il y aura plein de stages en 2^{ème} année de master car cela fera du monde sur le terrain. Il y aura moins de postes en responsabilité en M2 et en observation en M1, soit une réduction de 25% !

M. MUNCH ajoute que dès la L3, un étudiant pourra réaliser des remplacements ponctuels car l'objectif est de ne plus entendre les parents se plaindre qu'un professeur absent n'est pas remplacé. Aussi, il y aura toujours quelqu'un devant les élèves. Ce sera de la garderie et tout le monde sera content !

M. BOUBY indique que ces L3 en responsabilité au sein des établissements seront employés en CDD, c'est-à-dire en contrat précaire par l'Éducation Nationale. C'est ce qui est en train de se passer pour combler les manques d'enseignants tant pour les remplacements que du fait des dernières réformes ayant enlevé une partie des enseignants du terrain.

M. BOUBY est favorable à cette motion même si celle-ci ne va pas assez loin pour lui.

M. BOUBY souligne que Sud Éducation soutient les enseignants du supérieur lorsque ces derniers réalisent et se mobilisent contre les réformes totalement aberrantes.

M. HOFFMANN précise que si le Conseil l'accepte et lorsque cette motion sera rédigée correctement, elle sera remontée à la fois au VP CFVU ainsi qu'à la CDUS de manière à ce que le Bureau de la Conférences des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques la fasse remonter au Ministère.

M. HOFFMANN se rendra semaine prochaine à la CDUS : si cette motion est validée, il la transmettra directement.

Mme FORET rebondit sur les propos de **M. MUNCH**. Le passage du concours en L3 serait une catastrophe.

Pour **Mme FORET**, cela est le point critique. La Faculté ne peut faire des tubes pour les spécialités dès le L1 : cela n'aurait aucun sens.

Mme FORET craint que ces derniers ne soient remplis d'étudiants actuellement mélangés avec d'autres populations souhaitant devenir ingénieurs ou autre.

Mme FORET insiste : les étudiants doivent s'orienter progressivement. En 1^{ère} année, certains veulent devenir enseignants puis en 2^d année, ils découvrent autre chose qui leur plait davantage.

Concernant les prérequis pour entrer en master, **Mme FORET** se doute que personne ne les respecte.

Mme FORET le répète : les concours ne peuvent se passer en L3.

M. BOUBY rappelle que pour « *Parcoursup* », il est demandé aux élèves de 3^{ème} de choisir leur filière. Cela est pire que de choisir en L1 le parcours qu'ils souhaitent faire.

M. BOUBY n'est pas d'accord avec le fait qu'un étudiant choisisse son parcours en L1 mais lorsqu'il voit le soutien dont a bénéficié Sud Éducation au niveau de l'Université contre « *ParcourSup* » prévoyant le choix de l'élève à partir de la 3^{ème}...

M. BOUBY s'étonne que l'on dise d'un côté pour le master MEEF « *Ce n'est pas normal pour nos étudiants* » mais de ne rien dire pour les élèves de 3^{ème} qui doivent faire un choix... Le bac -3 ou le bac +3 est une aberration : c'est ce qui s'appelle le collège universitaire !

M. BOUBY approuve les propos de **Mme FORET** mais trouve que « *ParcouSup* » est encore pire.

M. HOFFMANN ne souhaite pas relancer le débat sur cette application.

M. HOFFMANN se rappelle qu'il y a 30 ans, il était demandé aux étudiants de 3^{ème} dans quel type de seconde ils voulaient entrer.

M. BOUBY explique à **M. HOFFMANN** qu'il y avait un choix à faire entre les filières courtes et le bac général mais il existait des passerelles permettant à un élève ayant fait un BEP de passer un baccalauréat. C'était une bonne chose !

M. BOUBY défend les filières courtes. Les CAP et BEP ont été supprimés or ils donnaient des compétences importantes à des gens qui ne voulaient pas faire d'études. C'est différent de ce qu'il se passe actuellement.

M. BOUBY constate à présent que l'on pousse les jeunes à passer leur baccalauréat et à aller à l'Université avec un L3 qui ne vaudra plus rien et où ils devront payer 2 ou 3 000 euros l'année pour sortir avec rien du tout. C'est ce que l'on nomme le collège universitaire.

Selon **M. BOUBY**, il est possible de comparer les deux systèmes. Celui d'avant était loin d'être parfait mais comparé à celui d'aujourd'hui c'était la « panacée » ! Il y avait des plombiers, des menuisiers, des métiers compétents ne nécessitant pas de faire un bac +3. Maintenant, ces formations sont universitaires, ce qui est une aberration totale !

M. MUNCH informe que le Ministère promet que 50 % de la formation dans le 1^{er} degré sera dédiée au français et aux mathématiques. Dans le cadre de ces formations tubulaires proposées, un étudiant qui choisirait d'être professeur de physique-chimie ne pourra pas se réorienter facilement pour passer le 1^{er} degré puisque les attentes seront **très** différentes.

M. MUNCH explique que les concours deviennent bi disciplinaires :

- SVT égale biologie-géologie,
- Physique-Chimie,
- Mathématiques devient Mathématiques-Informatique,
- ...

M. MUNCH indique que le master MEEF formera également les CAPET Maths Sciences.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de se prononcer sur cette motion.

M. MUNCH est prêt à y apporter des modifications.

M. HOFFMANN propose aux conseillers de se prononcer sur la motion relative au devenir de la formation des enseignants.

Votants : 39 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 38

La motion suscitée recueille un avis **FAVORABLE** de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN fera remonter cette motion à la Présidence de l'Université de Montpellier ainsi qu'à la CDUS.

M. MUNCH remercie l'assemblée pour ce vote.

M. HOFFMANN suggère de passer au dernier point divers.

b. Mailing des étudiants

M. DURAND souhaite revenir sur le mail reçu par les étudiants de la part d'un professeur. Ce dernier ne connaît pas la politique de diffusion des mails aux étudiants de la Faculté des Sciences. En effet, ces derniers s'attendent à recevoir dans leur boîte mail des actualités de la composante ou des messages de leurs professeurs.

Selon **M. DURAND**, il semble étonnant et déplacé de recevoir, en tant qu'étudiant, des mails provenant d'enseignants à visée strictement politique.

M. DURAND est d'accord que les étudiants doivent être informés sur certaines choses. Néanmoins, si l'an dernier ils recevaient dans leur boîte mail des messages de « *Solidaire Étudiants* », cette année, ce sont les enseignants... **M. DURAND** croit qu'il existe d'autres moyens de communication plus appropriés.

M. HOFFMANN s'étonne que de tels mails soient adressés car les envois doivent être modérés. Or il ne les a pas vus passer.

M. HOFFMANN en conclut que ces messages n'ont pas été envoyés via la liste de diffusion de la Faculté des Sciences. Cela peut être une mailing liste personnelle de l'enseignant ou la liste de diffusion UM.

M. BOUBY explique qu'il existe une mailing liste institutionnelle qui est utilisée par « *Solidaire Étudiants* » et il est autorisé à s'en servir. Sur chaque mail reçu, une possibilité de désinscription est mentionnée. Il suffit de cliquer sur l'onglet prévu à cet effet.

M. BOUBY ajoute que seules des personnes de l'Université peuvent utiliser ces listes institutionnelles.

Mme FRERE insiste : il existe d'autres moyens de communication pour diffuser ces informations politiques et syndicales que les boites mails des étudiants. Ces derniers s'attendent à recevoir uniquement des informations portant sur leurs études et les actualités de la Faculté des Sciences.

Pour **Mme FRERE**, il est positif que les étudiants soient informés des actualités syndicales et politiques mais pas par ce biais.

M. HOFFMANN croit que c'est la liste de diffusion UM qui a été utilisée, non celle de la Faculté des Sciences, ce qui explique pourquoi il n'a pas modéré le message.

M. BOUBY reconnaît qu'il y a une anarchie dans ces listes de diffusion...

M. BOUBY se rappelle d'un mail adressé par le Président de l'Université de Montpellier, qui, pour les élections des trois conseils a utilisé les listes institutionnelles aux fins de propagande de sa liste...

M. BOUBY signale que cette procédure est totalement interdite par le règlement mis en place par **M. le Président**.

M. HOFFMANN avait demandé à ce que soient créées des listes de diffusions associées aux organisations syndicales par composante, au moins pour la FdS.

M. HOFFMANN n'a toujours pas de retour concernant cette doléance.

M. HOFFMANN souligne que pour toute utilisation des listes de diffusion, un modérateur valide les messages.

Avant de clôturer cette séance, **M. HOFFMANN** souhaite à l'auditoire de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 293^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - soit levée à 11 heures 30.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **16 janvier 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°293	5 décembre 2018	Salle des Actes
n°294	16janvier 2019	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.